



AVIS PRÉVENTIF DE FAIRE BOUILLIR L'EAU DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Chelsea, le 13 mars 2017- La municipalité de Chelsea émet un avis préventif de faire bouillir l'eau pour les résidents et commerçants situés dans le territoire compris entre le chemin de l'Hôtel-de-Ville et le chemin Scott et desservi par notre réseau municipal. Cet avis préventif est émis en raison d'un bris d'aqueduc survenu sur notre réseau. Cet avis est en vigueur à compter de maintenant.

Faits en bref

Si vous êtes dans la zone touchée

- Les citoyens et les institutions touchées doivent faire bouillir leur eau durant une minute. S'assurer de procéder ainsi avant de consommer l'eau jusqu'à ce que la municipalité lève l'avis préventif de faire bouillir l'eau.
- À noter que l'avis préventif de faire bouillir l'eau concerne uniquement la consommation de l'eau et le brossage des dents. Il n'y a donc aucun problème pour les bains, les douches ainsi que les corvées de lessive et de vaisselle.
- Une fois que l'avis préventif de faire bouillir l'eau aura été levé, il faudra alors :
 - ouvrir tous les robinets d'eau froide et laisser couler l'eau pendant une minute
 - ou jusqu'à ce qu'elle devienne froide avant de l'utiliser et suivre la même procédure pour les fontaines;
 - jeter la glace qui aurait été faite avec l'eau pendant la durée de l'avis préventif de faire bouillir l'eau.

Zone touchée

